



**PRÉAVIS DE GRÈVE**  
À l'attention de Monsieur le Maire de Valenton

Conformément aux articles L2512-1 et L2512-2 du Code du travail, ainsi qu'aux articles L511-1 et suivants du Code général de la fonction publique relatifs à la fonction publique territoriale, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève.

Période de grève :

Du 02 Février 2026 à 00h00 au 27 Février 2026 à 23h59.

Ce préavis couvre les journées suivantes :

lundi 02, mardi 03, mercredi 04, jeudi 05, vendredi 06 Février 2026

lundi 09, mardi 10, mercredi 11, jeudi 12, vendredi 13 Février 2026

lundi 16, mardi 17, mercredi 18, jeudi 19, vendredi 20 Février 2026

lundi 23, mardi 24, mercredi 25, jeudi 26, vendredi 27 Février 2026

Ce préavis concerne l'ensemble des agents de la Direction de l'Action Educative de la Ville de Valenton, qui cesseront le travail afin de faire valoir les revendications suivantes :

**1. Titularisation et pérennisation des contrats**

→ Garantir une stabilité professionnelle et sociale, par l'ouverture de titularisations sur les postes vacants à 35 heures et la signature des contrats dans des délais conformes.

**2. Création de centres de loisirs adaptés**

→ Mettre à disposition des structures réellement dédiées à l'accueil des enfants, en remplacement de locaux aujourd'hui inadaptés.

**3. Sécurité des véhicules de transport**

→ Assurer la sécurité des enfants en remettant en état les véhicules de type Trafic, actuellement très dégradés.

#### 4. Accueil des enfants en situation de handicap

→ Améliorer les conditions d'accompagnement grâce à des formations adaptées et à la présence de professionnels qualifiés.

Les agents et représentants syndicaux restent à l'écoute de la municipalité afin de trouver une issue favorable au conflit. Ils demeurent naturellement disponibles pour toute rencontre ou négociation visant à améliorer les conditions de travail du personnel ainsi que la qualité de l'accueil des enfants.

Fait à Valenton, le 28/01/2026

La CGT des territoriaux de Valenton